**G. ASSIGNATION D'UN TÉMOIN DÉTENU**

**REMARQUE :** La règle 53.06 des Règles de procédure civile prévoit que le tribunal peut rendre une ordonnance rédigée selon la formule 53D pour faire comparaître un témoin détenu dont le témoignage est essentiel au déroulement d'une action. L'ordonnance enjoint à l'agent ayant la charge du détenu de l'amener, après acquittement des droits prescrits par la *Loi sur l'administration de la justice*, L.R.O. 1990, chap. A.6, pour qu'il subisse un interrogatoire autorisé par les Règles ou qu'il témoigne à une audience. Sous le régime de cette règle, le tribunal n'a compétence que sur les témoins détenus en Ontario : voir *MacGuire v. MacGuire*, [1953] O.R. 328, 105 C.C.C. 335, [1953] 2 D.L.R. 394, 16 C.R. 177 (C.A.).

 **[74:G:1]**

 **Avis de motion**

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

 [*intitulé de l'instance*]

 AVIS DE MOTION

 La demanderesse présentera une motion à un juge [*ou* au protonotaire, *selon le cas*] le [*jour*] [*date*], à [*heure*], ou dès que possible par la suite, à/au [*adresse du palais de justice*].

 TYPE D'AUDIENCE PROPOSÉ : Je propose que la motion soit entendue [*cocher la case appropriée*]

• sur pièces en vertu du paragraphe 37.12.1(1), parce qu'elle (*rayer la mention inutile* est présentée sur consentement, n'est pas contestée, présentée sur préavis);

• sur pièces sous forme d'une motion contestée en vertu du paragraphe 37.12.1(4)

• oralement

 L'OBJET DE LA MOTION EST LE SUIVANT : une ordonnance de comparution de [*nom*], un témoin détenu, dont le témoignage est essentiel au déroulement de la présente action.

 LES MOYENS À L'APPUI DE CETTE MOTION SONT LES SUIVANTS :

1. [*Nom*] est un détenu.

2. Le témoignage de [*nom*] est essentiel au déroulement de la présente action.

3. La demanderesse invoque la règle 53.06.

 LA PREUVE DOCUMENTAIRE SUIVANTE sera utilisée à l'audition de la motion :

 1. l'affidavit de [*nom*] et les pièces jointes à cet affidavit.

[*date*] [*nom, adresse et numéro de téléphone des procureurs*]

 procureurs de la demanderesse

DESTINATAIRES : [*nom et adresse des procureurs*]

 procureurs du défendeur